

A. CROCHAT JEUNE

REPRÉSENTANT

33, Rue des Jeûneurs, 33

PARIS

Téléph.: Gutenberg 67-46

Paris, le 10 janvier 1921

Mademoiselle Rabault.

J'ai bien reçu votre lettre du 5 et j'envoie inclus le certificat demandé. J'espère de vous trouver une place quoique le moment ne soit guère propice. et vous écrirai dès que j'aurai quelque chose.

Mademoiselle Marcelle et moi vous remercions de vos bons souhaits et vous prions d'accepter le nôtre.

Reuz Mademoiselle nos meilleurs salutations
A. Crochat

Manufacture De Casquettes

BÉRETS ET CHAPEAUX PIQUÉS

CHAPELIERS POUR DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE SPORTS
ET DE
PLACES

TÉLÉPHONE LOUVRE. 31-62

R. Murgeon

42, Rue de Cléry.

Paris, le 12 Janvier 1921

Je soussigné certifie que Mademoiselle
Rabault Gergette demeurant 50 Bd rue St
Maurice (seine) a travaillé chez moi en qualité
de manutentionnaire et employée aux caisses
depuis le 1^{er} février 1920 jusqu'au 31 Décembre de
la même année. Elle m'a toujours donné
entière satisfaction sous tous les rapports et
je regrette vivement que le crisi commercial
actuelle m'ait obligé à m'en séparer

R. Murgeon



Société Européenne de Publicité

Société Anonyme Française au Capital de 5 Millions de Francs

10, Rue de la Victoire

Anciennes Maisons

JOHN F. JONES & C^{IE} - M. & P. MERY et C. O. COMMUNAY

Adresses Télégraphiques:

SEPUBLICIT-PARIS

NEJOS-PARIS

TÉLÉPHONE (5 LIGNES)

TRUDAINE { 53-30
53-31
53-32
53-33
53-34

Lettre N°

SERVICE:

A/MP.

Dans votre réponse, prière de rappeler le numéro ci-dessus et le service.

Ne traiter si possible qu'un sujet par lettre pour faciliter la répartition dans le service.

Toute lettre engageant la Société doit être signée par un de ses Directeurs

Toute Correspondance doit être adressée à la Raison Sociale

PIÈCES JOINTES:

Paris (IX^e) le 15 Janvier 1921.

Mademoiselle G. RABAULT

50 Grande Rue

SAINT-MAURICE.-

Mademoiselle,

Comme suite à l'essai que vous avez fait à nos bureaux hier après-midi, nous vous prions de bien vouloir venir commencer lundi matin 17 courant.

Nous vous rappelons que nos conditions sont les suivantes:

Frs: 175.- par quinzaine.

Heures de bureau: 8 1/2 - midi moins 10
2 heures moins 10 - 6 1/2

Nous comptons donc sur vous pour lundi; si par hasard vous aviez changé d'avis nous espérons que vous voudrez bien nous le faire savoir afin que nous prenions d'autres dispositions.

Agréez, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

Si défaut d'exécution total ou partiel d'une commande ne peut être l'objet que d'une réduction correspondante sans jamais dispenser du paiement des insertions justifiées. — La date des insertions n'est jamais garantie. — Nos factures sont payables dans Paris, nos règlements par traites n'opèrent aucune dérogation à cette attribution de juridiction.